



Porter plainte suite à un abus sur internet

Par **myb85**, le **04/05/2009 à 12:05**

Bonjour,
Je voulais savoir si je peux encore porter plainte bien que les faits aient eu lieu il y a une année.
En janvier j'ai fréquenté un jeune-homme. La relation s'est mal passée. J'avais oublié des affaires chez lui. En Avril 2008, il a envoyé un e-mail à tous mes contacts en m'insultant de tous les noms, en mentionnant mon état de santé qu'il avait appris (suite à de gros soucis j'ai fait un court séjour en hôpital psychiatrique) me traitant tout simplement de folle, il avait aussi scanné des textes faisant parti d'un recueil de poèmes que j'avais oublié chez lui.
Je voulais savoir si il y a encore quelque chose que je puisse faire bien que les faits remontent à un an. Quand cela s'est passé, je n'avais pas la force de pouvoir le faire. Selon moi, cela est un abus car il a exposé des textes personnels sans mon autorisation, a exposé mon état de santé, m'a décrédibilisé auprès de tous mes contacts. J'ai gardé l'e-mail , il en a en fait envoyé deux, dans le deuxième stipulant que j'étais interné en hospice pour schizophrénie ce qui n'est pas du tout vrai.
voilà je vous remercie pour votre future réponse.